

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 décembre 2021

DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2022

N° CS2021-34

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 29
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt et un, le dix décembre à seize heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 03 décembre 2021

Secrétaire de séance : Julien BOUCHET

Membres présents : 29

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Daniel RAPHOZ – M. Patrice
DUNAND – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie
CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – M. Patrick
ANTOINE – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian
DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – Mme Chrystelle
BEURRIER – Mme Claire CHUINARD – M. François
DEVILLE - M. Claude MANILLIER – M. Christophe
SONGEON – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien
BOUCHET - Mme Carole VINCENT – M. Florent BENOIT
– M. Marin GAILLARD – M. Jean-Yves BROISIN – M.
Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme
Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Marc GIRIAT, suppléant de Mme Muriel BENIER – M.
Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard
BOCCARD – M. Régis PETIT, suppléant de Mme
Catherine BRUN

• Délégués représentés :

M. Philippe NOUVELLE, donne pouvoir à M. Patrice
DUNAND – M. Christophe ARMINJON, donne pouvoir à
Mme Chrystelle BEURRIER –

• Délégués excusés :

M. Philippe NOUVELLE – Mme Christine DUPENLOUP –
Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M.
Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean-Luc

SOULAT – M. Christophe ARM**– Mme Marie-Pierre BERT****TERRIER – M. Michel MERMIN – M. Stéphane VALLI – M.****Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-****Claude GEORGET – Mme Catherine BRUN – M.****Christophe MAYET**

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

La préparation du Budget Primitif (BP) pour l'année 2022 s'inscrit dans une perspective de mise en œuvre de la feuille de route du Pôle métropolitain adoptée le 26 mars 2021. Ce budget est établi dans une situation contrainte, marqué par la crise sanitaire toujours présente mais également par l'opérationnalisation du Plan de Relance. Ce contexte impacte toujours les finances publiques.

Le deuxième budget de ce mandat au Pôle métropolitain s'inscrit dans la volonté de rendre possible de nouvelles évolutions fortes traduites désormais dans un plan d'actions, issu de la feuille de route politique du Pôle métropolitain 2020-2026, adoptée le 26 mars dernier.

L'année 2022 sera l'occasion de poursuivre la structuration des sujets majeurs liés à l'organisation de la mobilité dans le Genevois français avec la perspective d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité à l'échelle de notre territoire, à l'élaboration possible d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur un périmètre à définir (hors Thonon agglomération disposant d'un SCOT sur un périmètre élargi).

Ainsi, l'année 2022 sera également marquée par l'organisation dans le Grand Genève des Assises Européennes de la Transition Energétique et de l'adoption de la Charte partenariale dans le cadre la démarche « Grand Genève en transitions », le déploiement de services à la mobilité dans le Genevois français (autopartage et covoiturage), l'élaboration d'un pacte économique fédérateur entre le Pôle métropolitain et ses EPCI membres, le développement de contractualisations au service de la transition écologique, le renforcement de l'offre de formation et d'évolution professionnelle ainsi que l'accompagnement de projets culturels partenariaux facteurs de cohésion territoriale.

Notre début de mandat a été marquée par une crise sanitaire d'une ampleur inédite qui a également consacré la nécessité de la prise en compte de notre bassin de vie transfrontalier.

L'impératif de transition écologique s'impose de plus en plus dans nos politiques publiques. Les réalisations récentes (Léman Express, Voies vertes...) ont démontré leur efficacité mais demeurent des premiers jalons.

Ce nouvel exercice budgétaire doit engager la déclinaison opérationnelle des priorités en termes d'investissement et de services pour nos habitants. Dans ce cette logique, nous souhaitons renforcer les capacités d'actions du bloc local communes – EPCI – Pôle métropolitain.

Pour autant, Il est nécessaire dans le cadre d'une prospective budgétaire adaptée de prendre en considération le contexte financier de nos collectivités territoriales. Il apparait encore fragile au regard de la période que nous traversons.

Il est donc proposé, dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du budget primitif 2022, de porter l'augmentation des cotisations des EPCI membres à 7,75€/habitant en 2022 puis de porter la contribution à 8,50€ en 2023 afin de satisfaire aux objectifs de la feuille de route politique. Ce montant restera stable jusqu'à la fin du mandat 2020-2026. Cette hausse progressive doit avant tout permettre la mise en œuvre des compétences « socles » du Pôle métropolitain : l'aménagement du territoire et la mobilité. Il s'agit de mettre en œuvre la feuille de route politique.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022, à l'appui du rapport d'orientation budgétaire (ROB) présenté en annexe.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20211210-CS2021_34-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le 15/12/21

Publié ou notifié le 15/12/21

Le Président,
Christian DUPESSEY

